



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 15-CC/2017/CCDS

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES APPELÉS À SIÉGER AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES SAVANES

Séance du 21 avril 2017

Date de convocation : 18 avril 2017- **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO
Emilie VENTURA-CLET à Christian PITTA
Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Didier BRIOLIN
Delphine DARRIGADE à Céline ZULEMARO
Daniel MANGAL à François RINGUET

Absents excusés :

Enrico WILLIAM, Jacquy PIERRE-MARIE

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Pierre HO- WEN-SZE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLE ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Par délibération n°14-CC/2017/CCDS, le Conseil Communautaire a procédé à la création de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Des Savanes avec statut juridique d'établissement public industriel et commercial, conformément aux dispositions du code du tourisme, articles L133-1 à L133-3 et R133-19.

Il a également approuvé la composition du comité de direction, l'organe délibérant de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Savanes qui prévoit 32 membres nommés dans les conditions suivantes :

- 20 membres (dont 10 titulaires et 10 suppléants) désignés au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes pour la durée de leur mandat.
- 12 membres (dont 6 titulaires et 6 suppléants) représentants les activités touristiques du territoire dont le mandat prend fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

Les suppléants sont invités aux séances mais ne prennent part au vote que si le titulaire est absent.

Les socioprofessionnels qui siègent au sein du comité de direction sont des représentants désignés de personnes morales, associations représentatives de leurs professions (commerçants, hébergeurs, animateurs, transporteurs, clubs de sport, associations culturelles, etc.).

L'ensemble des socioprofessionnels intéressés au tourisme devront désigner dans les semaines à venir leurs représentants pour siéger au sein du comité de direction de l'office de tourisme, six administrateurs titulaires et six administrateurs suppléants pouvant représenter l'administrateur titulaire en cas d'absence.

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

PROPOSITION

PROCÉDER, à la désignation des 20 (vingt) Conseillers Communautaires appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal des Savanes, comme suit :

Administrateurs titulaires :	Administrateurs suppléants :
1 - Madame FREDOC Françoise	1 - Madame JEAN-BAPTISTE Marie
2 - Monsieur JEAN-FORT Wansy	2 - Monsieur RINGUET François
3 - Madame ZULEMARO Céline	3 - Monsieur CHOCHO Edgard
4 - Monsieur BURLLOT Denis	4 - Monsieur DUFAIL Gilles
5 - Madame SELLALI BOIS-BLANC Cornélie	5 - Madame SAIBOU Justine
6 - Monsieur WILLIAM Enrico	6 - Monsieur BRIOLIN Didier
7 - Monsieur PITTA Christian	7 - Madame BOIS-BLANC CHASE Vanessa
8 - Madame MARIN Myriam	8 - Monsieur HO-WEN-SZE Pierre
9 - Madame LEVEILLE ARON Annick	9 - Monsieur HORTH Jean-Claude
10 - Madame CLET-COURAT France	10 - Monsieur BOCAGE Sylvio

AUTORISER, le Président à **SIGNER** tous les actes y afférents.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifiant l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n°54-CC/2016/CCDS, du 20 décembre 2016 relative à la révision et mise en conformité des statuts de la CCDS

Vu la délibération n°14-CC/2017/CCDS relative à la création de l'Office de Tourisme Intercommunal des Savanes ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 Avril 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt à délibérer sur la composition du comité de direction et à nommer les membres qui siègeront au comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes des Savanes ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE, de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : DÉSIGNE, les 20 (vingt) Conseillers Communautaires appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal des Savanes, comme suit :

Administrateurs titulaires :	Administrateurs suppléants :
1 – Madame FREDOC Françoise	1 – Madame JEAN-BAPTISTE Marie
2 – Monsieur JEAN-FORT Wansy	2 – Monsieur RINGUET François
3 – Madame ZULEMARO Céline	3 – Monsieur CHOCHO Edgard
4 – Monsieur BURLOT Denis	4 – Monsieur DUFAIL Gilles
5 – Madame SELLALI BOIS-BLANC Cornélie	5 – Madame SAIBOU Justine
6 – Monsieur WILLIAM Enrico	6 – Monsieur BRIOLIN Didier
7 – Monsieur PITTA Christian	7 – Madame BOIS-BLANC CHASE Vanessa
8 – Madame MARIN Myriam	8 – Monsieur HO-WEN-SZE Pierre
9 – Madame LEVEILLE ARON Annick	9 – Monsieur HORTH Jean-Claude
10 – Madame CLET-COURAT France	10 – Monsieur BOCAGE Sylvio

ARTICLE 3 : AUTORISE, le Président à **SIGNER** tous les actes y afférents.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35
-Quorum : 18
-Nombre de conseillers présents : 13
-Nombre de procurations : 05
-Nombre de votants : 18
-Pour : 16 (dont 05 procurations)
-Contre : 02
-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 21 avril 2017

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président, par délégation

